

La crise migratoire que vit aujourd'hui l'Union européenne (UE) l'a amenée à renforcer les pouvoirs de son agence Frontex. La réforme adoptée en septembre 2016 ne se limite pas à la reconnaissance de nouvelles prérogatives au profit de Frontex mais consiste également à prévoir les modalités d'intervention d'un nouvel acteur dans la lutte contre l'immigration illégale au sein de l'UE: le corps européen des gardes-frontières et garde-côtes. Cette nouvelle instance a pour objet de permettre l'action en commun de Frontex et des autorités nationales en charge du contrôle des frontières de l'UE, ces deux acteurs ayant la responsabilité partagée de la gestion des frontières extérieures.

L'objet de ce colloque porté par le CESICE et le CRJ est d'analyser les potentialités de ces nouveaux cadres d'intervention et l'influence qu'ils peuvent avoir sur l'action de l'Union européenne dans le domaine des migrations, mais aussi plus fondamentalement sur l'Union elle-même en mêlant des intervenants venant à la fois du milieu académique et du milieu professionnel pour essayer de croiser les analyses et avoir une vision la plus complète possible des enjeux de cette réforme sur l'Union.

Il permettra de s'interroger d'abord sur la contribution de la réforme de l'agence Frontex à l'émergence d'un service européen des garde-côtes et garde-frontières, première étape potentielle vers la création d'une véritable administration européenne des migrations et de l'asile sensée permettre à l'UE de montrer aux citoyens européens qu'elle a les moyens de ses ambitions face à la « crise des migrants ». Il sera ensuite l'occasion de réfléchir sur la réalité de l'articulation entre le développement des moyens opérationnels de l'Union et la définition des objectifs de sa politique migratoire. Autrement dit, ce nouvel outil est-il vraiment au service d'une politique migratoire clairement énoncée et définie ou, à défaut, est-il possible de déduire de l'action de Frontex une ligne directrice claire ? Enfin, dans un troisième temps, il faudra s'efforcer d'apprécier certains enjeux de l'émergence de ce service européen des garde-côtes et garde-frontières, notamment ceux concernant la notion de frontière ainsi que le respect des valeurs fondant l'Union, au premier rang desquelles la garantie effective des droits fondamentaux.

Sous la direction scientifique de: Dr Constance CHEVALLIER-GOVERS, UGA et Pr Romain TINIERE, UGA

Renseignements:

<https://cesice.univ-grenoble-alpes.fr/>

<http://crj.univ-grenoble-alpes.fr/>

04.76.82.58.16

Inscriptions:

<https://cesiceugamailcom.typeform.com/to/jqkobD>

Cette journée ouvre droit à 7 heures de formation professionnelle



COLLOQUE INTERNATIONAL CESICE & CRJ

DE FRONTEX A FRONTEX Vers l'émergence d'un service européen des garde-frontières et garde-côtes

22-23 Mars 2018



AUDITORIUM de L'IMAG

Université Grenoble Alpes
700 avenue Centrale
Domaine Universitaire
38401 St Martin d'Hères

Arrêt de tramway: Gabriel Fauré

PROGRAMME

Jeudi 22 mars

- 14h00** Ouverture du colloque
David DECHENAUD Doyen Faculté de droit de Grenoble
Théodore CHRISTAKIS Professeur Université Grenoble Alpes- directeur du CESICE
Nicolas KADA Professeur Université Grenoble Alpes- co directeur du CRJ
- 14h30** Introduction générale
Romain TINIERE Professeur Université Grenoble Alpes

1 FRONTEx ET L'ÉMERGENCE D'UNE ADMINISTRATION EUROPÉENNE DE GESTION DES FRONTIÈRES Présidence de séance Laëtitia GUILLOUD-COLLIAT

- 15h00** Création du corps européen des gardes-frontières et gardes-côtes
Constance CHEVALLIER-GOVERS Maître de conférence -HDR Université Grenoble Alpes
- 15h20** Les circonstances de l'adoption du règlement (UE) 2016/1624
Matthieu CHAVRIER Service juridique du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles
- 15h40** Débat avec la salle et pause

Insertion de la nouvelle agence dans le dispositif institutionnel de l'UE : collaboration avec d'autres agences / institutions:

- 16h20** Collaboration Europol/Frontex
Intervenant à confirmer
- 16h40** The European Coast Guard and Maritim Agencies
Juan SANTOS VARA Professeur de droit international public Université de Salamanque
- 17h00** Frontex et l'interconnexion des systèmes d'information
Michel QUILLE Euromedpolice et *Julia BURCHETT* Doctorante UGA
- 17h20** Débat avec la salle
- 18h00** Clôture de la première journée

Vendredi 23 mars

2 FRONTEx, INSTRUMENT D'UNE POLITIQUE COMMUNE DE L'UNION? Présidence de séance Constance CHEVALLIER- GOVERS

- 8h30** Evaluation des nouveaux pouvoirs et moyens de l'agence: du règlement (UE) 2016/1624 traduit-il un renforcement des pouvoirs et capacités de l'agence?
Hervé-Yves CANIARD Agence Frontex
- 8h50** La réforme de FRONTEx, prélude à une politique européenne d'immigration?
Gaëtan BALAN Doctorant Université de Nantes ERC N°340770 Human Sea

- 9h10** Frontex, bras armé de Schengen?
Géraldine BACHOUÉ- PEDROUZO Maître de conférence Université de Pau
- 9h30** Débat avec la salle et pause

Appréciation de l'action de Frontex au travers de l'analyse de différents aspects de ses domaines d'intervention:

- 10h00** Les interventions en mer
Jean-Christophe MARTIN Professeur Université de Nice
- 10h20** La coopération avec les pays tiers
Carole BILLET Maître de conférence-HDR Université de Nantes
- 10h40** Le rôle de la Commission dans l'action extérieure de Frontex
Léa HANNAOUI-SAULAIS Commission européenne
- 11h00** Débat avec la salle 12h00 pause déjeuner

3 LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DES CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES EUROPÉENNES? Présidence de séance Romain TINIERE

- 13h30** L'agence Frontex au prisme du concept polysémique de frontière
Louis IMBERT doctorant à Sciences-Po Paris
- 13h50** L'action de Frontex et le respect des droits fondamentaux (Name dropping ou protection effective?)
Tania RACHO doctorante Université Paris II
- 14h10** Quelles conséquences pour les ONG?
Marine DE HAAS La Cimade
- 14h30** Le contrôle non-juridictionnel exercé sur l'action de Frontex
Laëtitia GUILLOUD-COLLIAT Professeure Université Grenoble Alpes
- 14h50** Débat avec la salle et pause
- 15h30** La question de la responsabilité conjointe
Nikki ALOUPI Professeur Université de Strasbourg

Quel(s) juge(s) pour contester les conséquences d'une opération Frontex? Table ronde présidée par Marie-Laure BASILIEN-GAINCHE Professeure Université Lyon III

- 15h50** Le Juge national Serge SLAMA Professeur Université Grenoble-Alpes
La CJUE Christophe MAUBERNARD Maître de conférence-HDR Université de Montpellier
La Cour européenne des droits de l'homme
Mihaela AILINCAI Professeure Université Grenoble-Alpes
- 17h30** Débat avec la salle et fin des travaux